

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 3 octobre 2013

Date de convocation: le 27 septembre 2013

L'an deux mille treize, le trois octobre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Etaient Présents :

Daniel LELAIT, Jean-Claude KERVELLA, Danielle COROLEUR, Fabienne SIONNEAU, Jacques DUFOURNIER, Rémi JAVOY, Eric MAINARDI, Martine BAUDOIN, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Nathalie RIETH.

Pouvoirs :

Charlette ROUSSEL donne pouvoir à Martine BAUDOIN, Christophe DESCHAMPS donne pouvoir à Micheline LINGER

Etaient Absents :

Olivier BOIS, Marie-Edith MERCIER

Nathalie RIETH a été nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 5 septembre 2013

Délibérations :

- Rétrocession de la voirie et des espaces verts dans le lotissement de Manthelon
- Régime de prévoyance des agents communaux

Point sur les commissions

Questions diverses

La séance est ouverte par l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 septembre dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

- **Demande de rétrocession de la voirie et des espaces verts par les riverains du lotissement de Manthelon :**

Le syndicat de copropriété « Le Clos de Manthelon Extension » sollicite le Conseil Municipal pour la rétrocession des parties communes du lotissement, par lettre remise en Mairie le 2 octobre 2013.

Les membres du Conseil Municipal demandent un état des lieux contradictoire avant de prendre une décision.

Une réunion sur place est donc programmée au Samedi 26 octobre 2013 à 10 h 00, en présence des propriétaires des terrains du lotissement.

- **Régime de prévoyance des agents communaux :**

Dans le cadre de la protection sociale complémentaire, le Centre de Gestion du Loiret a signé une convention avec MUTAME/MNT permettant aux collectivités d'offrir à leurs agents une couverture santé et prévoyance adaptée à leur statut.

Chaque collectivité doit délibérer sur le montant définitif de sa participation et doit décider d'adhérer, via la signature d'une convention d'adhésion, à la convention de participation « prévoyance » et/ou « santé » mise en place par le Centre de Gestion.

En matière de prévoyance, les niveaux de prestations sont les suivants :

- niveau 1 : maintien de salaire
- niveau 2 : maintien de salaire + invalidité
- niveau 3 : maintien de salaire + invalidité + retraite

Le Conseil Municipal doit décider du montant de sa participation par agent.

Après étude des différents taux proposés, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident d'accorder la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

1. **le risque santé**, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité : le niveau de participation sera fixé comme suit :

➤ **10 euros par agent et 5 euros par enfant à charge**

2. **le risque prévoyance**, c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès :

La collectivité opte pour :

- **la prise en compte du régime indemnitaire**
- **niveau 1+2 : Maintien de salaire + Invalidité**

⇒ pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

➤ **10 euros par agent, proratisés au temps de travail inscrit dans les arrêtés et/ou contrats de travail**

L'information est donnée aux membres que la cotisation pour le risque prévoyance sera de 80 euros par an.

- **Modification du tableau des effectifs**

- Création d'un poste d'**Adjoint Technique 2^{ème} classe**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour l'agent qui assure depuis le 16 septembre 2013 les fonctions de Cuisinier à la Restauration scolaire pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 25 h 00 hebdomadaires
- et de modifier le tableau des effectifs au 01/09/2013 comme suit :

Grade	Catégorie	Effectifs temps complet	Effectifs temps partiel
<i>Filière Administrative</i>			
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	Non pourvu	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	
<i>Filière Technique</i>			
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	Non pourvu	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (14/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (19/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe			1 (21/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	1	1 (30/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2^{ème} classe	C		1 (25/35^{ème})
<i>Filière Animation</i>			
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C	Non pourvu	Non pourvu (31/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (29/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		1 (21/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		1 (13/35 ^{ème})
<i>Filière Médico-Sociale</i>			
ATSEM	C	1	1 (28/35 ^{ème})

LES COMMISSIONS :

VOIRIE / SÉCURITÉ :

Monsieur KERVELLA, Adjoint à la Voirie, informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec la société Eurovia pour la réfection de la Rue du Bréau.

Les travaux sont programmés courant du mois d'Octobre, mais la Mairie est toujours en attente de la demande d'arrêté de circulation. En effet, la Rue du Bréau devra être interdite à la circulation durant les travaux ; la déviation se fera par la Rue de Nuisance.

Information en sera donnée aux riverains.

COMMUNICATION :

La commission s'est réunie le 30 septembre 2013 pour étudier et valider la nouvelle cartographie proposée par le prestataire. Le nouveau plan est présenté aux membres du Conseil (nouvelles photos, plan du bourg étoffé...).

LISTES ÉLECTORALES :

Madame COROLEUR, Adjointe déléguée à la révision des listes électorales, annonce la prochaine réunion de la commission le Vendredi 11 octobre 2013 à 19 h 00.

URBANISME / TRAVAUX :

- Monsieur le Maire informe que la bâche incendie a été posée au Chêne des Brosses dans le courant de la semaine. Au moment même de l'installation, une fuite a été constatée ; l'affaire est en-cours avec l'installateur.
- Par ailleurs, les travaux pour le parvis de l'Eglise vont débiter avec du retard, soit fin Octobre.
La prochaine commission est prévue sur place le Vendredi 11 octobre à 8 h 30.
- Pour le projet de la Garderie périscolaire, un comité de pilotage a été organisé ; il est composé de : Madame COROLEUR, Madame ROUSSEL, Monsieur DUFOURNIER et Monsieur MAINARDI.
L'information est donnée que l'architecte, maître d'œuvre du projet, visitera la garderie actuelle le Mardi 8 octobre à 18 h 00.
La Commission Travaux sera également intégrée au déroulement de la totalité du projet.

DIVERS :

- Madame LINGER expose que le Chemin du Bois du Roi est impraticable actuellement ; il est complètement enherbé. Il serait bon d'y passer avec un girobroyeur.
Madame BOURGOIN demande qu'un constat soit fait ; la CUMA sera consultée.
- Monsieur KERVELLA aimerait que les membres du Conseil Municipal réfléchissent à la situation de l'agent employé au Service Technique, dont le CDD se terminera le 9 janvier 2014. Embauche ou arrêt du contrat ? Après réflexion, ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil.

Monsieur le Maire profite de ce point pour aborder le sujet sur les contrats d'avenir ; il informe les membres qu'il rencontrera un représentant de Pôle Emploi le Jeudi 10 octobre 2013 à 17 h 00 et invite les personnes intéressées à assister à ce rendez-vous.

- Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire donne information sur les rythmes scolaires ; il précise que l'Association des Maires de France (AMF) fait actuellement le forcing au niveau national pour l'abandon du projet car trop compliqué à mettre en place dans les communes en terme de personnel, de locaux et d'intervenants extérieurs.

Une réunion est prévue avec le personnel le Lundi 14 octobre 2013 à 19 h 00.

- Recensement de la population 2014 :

Monsieur KERVELLA informe que personne n'a pris contact en Mairie, suite à la diffusion sur le site Internet de la commune, de l'annonce de recherche de 2 agents recenseurs, pour la période allant du 16 janvier 2014 au 15 février 2014.

Une rencontre aura lieu avec le coordinateur de l'INSEE en Novembre prochain.

Les membres demandent s'il n'y aurait pas quelques personnes sans emploi qui pourraient être recrutées ; la commune ne recevant plus la liste des demandeurs d'emploi domiciliés sur son territoire, Monsieur le Maire profitera du rendez-vous avec le représentant de Pôle Emploi pour régulariser cette situation.

- Madame RIETH demande quand le four à pain sera de nouveau utilisé ; cela ne pourrait-il pas être dans le cas du Téléthon ? Madame COROLEUR répond que le Comité des Fêtes étant actuellement « en sommeil », une lettre sera transmise aux associations de la commune pour savoir si elles seraient prêtes à coordonner cette manifestation dans le cadre de l'édition 2013.

Les Maisons Paysannes de France seront amenées à utiliser le four courant Janvier ou Février 2014 pour leur assemblée générale..

- Monsieur MAINARDI signale que quelqu'un doit aller manger dans la Salle des Fêtes car il a constaté des choses lors d'une réservation récente. Il demande également si l'interrupteur pour l'éclairage de la cuisine pourrait être remplacé. Il signale également que les chaises ne sont pas appropriées, et sont abîmées. Priorité sera donnée au budget 2014.

- Dates à retenir :

- nouveaux arrivants : Vendredi 15 novembre 2013 à 19 h 00
- Les Loustics de Mézières : l'association occupera la Salle du Conseil Municipal les Jeudi 21 et Vendredi 22 novembre 2013 aux heures de sortie des classes pour la vente de bulbes

Fin de la séance : 22 h 15

Date du prochain Conseil Municipal : le 7 novembre 2013

Daniel LELAIT	Jean-Claude KERVELLA	Danielle COROLEUR
Fabienne SIONNEAU	Jacques DUFOURNIER	Rémi JAVOY
Eric MAINARDI	Martine BAUDOIN	Micheline LINGER
Nicole BOURGOIN	Nathalie RIETH	